

LA VISITE SANITAIRE OBLIGATOIRE EQUINE ET LE BIEN-ETRE ANIMAL

La visite sanitaire équine est obligatoire depuis 2019, et s'adresse à tous les détenteurs de trois équidés et plus. Elle est gratuite et ainsi accessible à tous. Le bien-être animal (BEA) est le thème choisi par la DGAL pour cette deuxième campagne (2022-2023). Il met en lumière un sujet d'actualité, un enjeu éthique et sociétal.

Cette visite est un moment privilégié, au cours duquel, le vétérinaire sanitaire va mettre son expertise au service de la filière et proposer un appui technique, scientifique adapté à son interlocuteur.

Après avoir abordé les phases de sa conception, de sa mise en place sur le terrain, nous présenterons l'importance de son contenu, la pertinence des questions volontairement axées sur une auto-évaluation des connaissances du détenteur. Elles vont amener une réflexion visant une prise de conscience des idées reçues et de ses réelles connaissances en matière de BEA. On y détaillera la notion des cinq libertés, les indicateurs liés à l'état mental et physique positifs. Nous verrons comment le vétérinaire sanitaire de terrain peut, grâce à elle, amener le détenteur quel qu'il soit (amateur, particulier, professionnel de courses, de centre équestre, éleveurs) à s'auto-évaluer en matière de BEA, à être capable de repérer, chez lui, les situations dégradées, et ainsi trouver des solutions pour améliorer la bientraitance et le bien-être animal.

Dans une plus grande mesure, cette visite sanitaire « obligatoire » vise à former, informer les détenteurs et contribue ainsi à une montée en compétence de la filière et au changement des pratiques parfois inadaptées.

Dr LEMOULAND Marie-noëlle, DMV
Vétérinaire praticien en équine à Landivisiau (29)
Chef de centre en reproduction équine et asine
Co-présidente commission équine SNGTV
Référente équine commission BEA SNGTV
Référente équine GTV et OVVT Bretagne